



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 12 DÉCEMBRE 2023 À 14H30
STRASBOURG – CENTRE ADMINISTRATIF – SALON CARRÉ
Convocation du 5 décembre 2023**

Membres en exercices	30 titulaires	Membres présents :	14 titulaires
	30 suppléants		6 suppléants

Délibération n°419 du Comité syndical
--

Budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 a été établi d'après les éléments suivants, conformément au DOB qui a eu lieu lors du comité syndical du 17 octobre dernier.

Contribution des membres :

En 2024, il est proposé d'augmenter la contribution des membres en intégrant le taux de l'inflation 2022, de 5,2% mais encadré à 1,5 %, et de l'ajuster à la population INSEE 2020.

Le total des contributions serait alors de 360 045 €, soit + 5 321 € par rapport à 2023, répartis de la façon suivante, sachant que les statuts du syndicat mixte pour le SCOTERS (article 9), adoptés en juillet 2017, fixent ainsi la répartition pour les contributions financières des membres :

- 80% pour l'Eurométropole de Strasbourg ;
- 20% pour les autres membres au prorata de leur population.

	Population 2019	Participations 2023	Population 2020	Participations 2024
Eurométropole de Strasbourg	505 272	283 778 €	511 552	288 036 €
CC du Canton d'Erstein	48 137	37 787 €	48 327	38 224 €
CC du Pays de la Zorn	16 110	12 646 €	16 177	12 795 €
CC du Kochersberg	26 130	20 512 €	26 538	20 990 €

- principaux postes, en dépenses et en recettes, de la proposition budgétaire pour l'exercice 2024 :

	<i>Pour mémoire BP 2023</i>	BP 2024
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Coût du personnel	190 000 €	200 000 €
Gestion courante et autres charges	40 213 €	29 535 €

Études ADEUS et autres charges de gestion courantes	75 010 €	75 010 €
Charges exceptionnelles	500 €	500 €
Dotation aux amortissements	49 000 €	55 000 €
TOTAL	354 723€	360 045 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Action de mise en œuvre du SCOTERS, études et licences	39 280 €	45 280 €
Immobilisations incorporelles	10 000 €	10 000 €
TOTAL	48 280 €	55 280 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Participation des membres (Eurométropole pour 80% et ComCom pour 20%)	354 723 €	360 045 €
TOTAL	354 723 €	360 045 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Amortissements	49 000 €	55 000 €
FCTVA	280 €	280 €
TOTAL	49 280 €	55 280 €

Le budget supplémentaire, adopté avant le 30 juin 2024 après le vote du compte administratif et la reprise des résultats comptables, permettra d'abonder le budget.

*Le Comité syndical
sur proposition de la présidente
après en avoir délibéré,
à l'unanimité
décide*

D'approuver, chapitre par chapitre, le budget primitif 2024 présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Intitulés	Montants
11	Charges à caractère général	29 535 €
12	Charges de personnel	200 000 €
65	Autres charges de gestion courante	75 010 €
67	Charges exceptionnelles	500 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	55 000 €
TOTAL		360 045 €

RECETTES

Chapitres	Intitulés	Montants
74	Dotations et participations	360 045 €
TOTAL		360 045 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Intitulés	Montants
20	Immobilisations incorporelles	45 280 €
21	Immobilisations corporelles	10 000 €
TOTAL		55 280 €

RECETTES

Chapitres	Intitulés	Montants
10	Dotations, Fonds divers et réserves	280 €
28	Amortissements des immobilisations	55 000 €
TOTAL		55 280 €

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **18 DEC. 2023**
La publication le **18 DEC. 2023**
Strasbourg, le **18 DEC. 2023**

La Présidente
Pia IMBS

La secrétaire de séance
Ève ZIMMERMANN